

15 SEPTEMBRE AU 15 DECEMBRE 2014



LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

La Société du Grand Paris, créée par la loi du 3 juin 2010, est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial. Elle a pour mission principale de concevoir et de réaliser le nouveau métro automatique du Grand Paris. Elle participe également financièrement à l'extension et à l'amélioration des réseaux existants (métro, RER...). Enfin, elle assiste le préfet de région pour la préparation et la mise en cohérence des contrats de développement territorial passés entre l'Etat et les collectivités.

COORDONNEES

Société du Grand Paris
Immeuble Le Cézanne
30 avenue des Fruitières
93 200 Saint-Denis
Site : www.societedugrandparis.fr

CAHIER D'ACTEUR

Le Grand Paris Express :
un nouveau métro automatique au service
des habitants et du développement
économique de la Région Ile-de-France

Le Grand Paris Express (GPE) est au cœur d'une stratégie de développement durable et global de la Métropole et de la région Capitale. Il répond aux besoins de concilier qualité de vie au quotidien, désenclavement des territoires, dynamisme économique, exigences environnementales et amélioration de la compétitivité internationale.

Ce projet prévoit la création de **quatre nouvelles lignes de métro automatique** et l'extension de lignes existantes. Il poursuit **quatre objectifs** :

- Offrir des déplacements plus rapides et plus directs de banlieue à banlieue, en assurant la desserte du territoire en transports en commun et en privilégiant les correspondances avec les transports existants ;
- Alléger le trafic sur les lignes de transport en commun existantes et décharger le réseau routier par la promotion des transports collectifs ;
- Favoriser l'égalité entre les territoires : à horizon 2030, 90% des Franciliens habiteront à moins de 2 km d'une gare ou d'une station de transports en commun.
- Soutenir le développement économique et l'emploi, en favorisant le rapprochement du domicile au lieu de travail et en renforçant l'attractivité des territoires.

Pour la mise en œuvre de ce projet qui accompagnera la modernisation du réseau de transport existant, la Société du Grand Paris (SGP) en tant que maître d'ouvrage collabore avec les acteurs nationaux et locaux concernés, en particulier les services de l'Etat et les établissements publics, les collectivités territoriales ainsi que les entreprises.

LA REALISATION DU GRAND PARIS EXPRESS : ENJEUX & DEFIS

Avec le Grand Paris Express, plus de 200 km de lignes de métro automatique s'ajouteront aux 219 km de lignes du réseau de métro existant. A l'horizon 2030, il s'agit ainsi de doubler le linéaire du métro de la métropole qui a été construit lui, sur une centaine d'années.

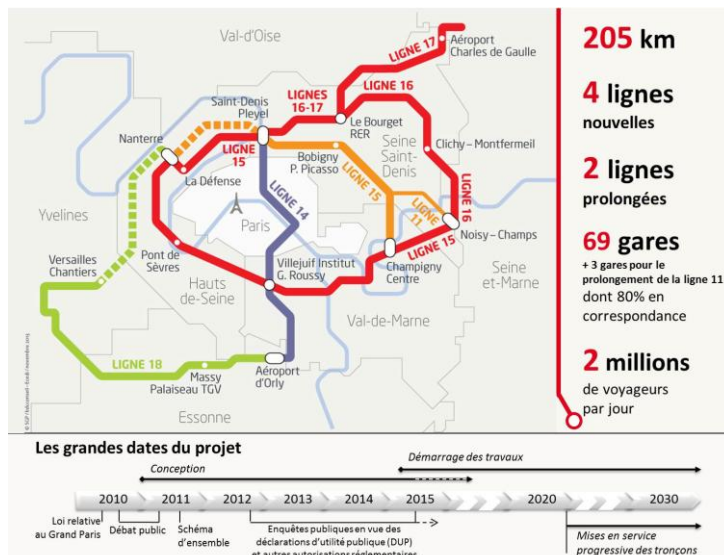
Plusieurs chantiers seront conduits en parallèle et en continu sur l'ensemble du territoire francilien. Ils contribueront à la création de **15 000 à 20 000 emplois directs** chaque année, principalement dans le BTP et l'industrie ferroviaire.

Le Grand Paris Express est une infrastructure qui sera réalisée essentiellement en souterrain avec l'insertion en surface d'ouvrages et d'installation fixes, les gares notamment.

Pour réaliser ces ouvrages et les tunnels du métro creusés aux tunneliers, il va falloir excaver les matériaux du sous-sol francilien : les déblais. Le volume de **déblais** générés par les chantiers du Grand Paris Express est estimé à environ **40 millions de tonnes**.

La réalisation des tunnels souterrains du Grand Paris Express nécessite un approvisionnement sur les chantiers de béton préfabriqués pour construire les armatures du tunnel (les voussoirs).

La création des nouvelles gares requiert également un approvisionnement en **matériaux de construction** (sables et granulats pour béton prêt à l'emploi...). Cette demande en matériaux sera amplifiée avec les opérations d'aménagement (objectifs de construction et de rénovation de 70 000 logements/an fixés par la loi relative au Grand Paris).



FAVORISER LE REPORT MODAL POUR LES FLUX LOGISTIQUES DES CHANTIERS

Les évacuations et les approvisionnements en matériaux participeront à l'augmentation des flux de circulation routière, dans un contexte francilien déjà saturé. La recherche de solutions alternatives (ferrées et fluviales) est une priorité pour la Société du Grand Paris.

Pour privilégier l'utilisation de la voie d'eau, qui permet de massifier les flux et de les transporter sur une plus longue distance, la Société du Grand Paris prévoit la **création de quatre projets de plates-formes** de transbordement fluvial situées en bordure direct de chantiers d'où partiront des tunneliers. Par ailleurs, pour répondre aux besoins des autres chantiers du Grand Paris Express, le réseau portuaire existant sera utilisé. En effet, la Société du Grand Paris et Ports de Paris ont signé une **convention de partenariat le 19 décembre 2013** devant permettre : « le renforcement de la compétitivité des modes alternatifs à la route et leur utilisation maximale dans le cadre des chantiers du GPE ». Cette logistique fluviale est conditionnée par l'existence de sites de valorisation, de recyclage et de traitement accessibles depuis la voie d'eau.

PSMO, UN MAILLON LOGISTIQUE permettant de répondre aux objectifs de développement durable des chantiers du Grand Paris Express

La Société du Grand Paris s'est engagée à conduire ses chantiers dans un objectif de réduction des nuisances pour les riverains et de limitation des impacts sur les territoires.

Dans ce cadre, la Société du Grand Paris a élaboré un schéma directeur d'évacuation des déblais pour anticiper et planifier la gestion des déblais issus des travaux, et mène un travail continu avec ses partenaires pour mettre en œuvre les orientations qu'elle s'est fixée. Le projet de Port Seine-Métropole Ouest contribuerait à l'atteinte de ses objectifs :

- **Privilégier les transports alternatifs à la route (fluvial et ferré)**

Port Seine Métropole Ouest accessible par la Seine, viendrait ainsi augmenter le potentiel de report des flux de chantiers vers la voie fluviale en renforçant d'une part, le maillage

des installations en capacité d'accueillir des déblais et d'autre part, en exploitant les ressources du site par le transport fluvial.

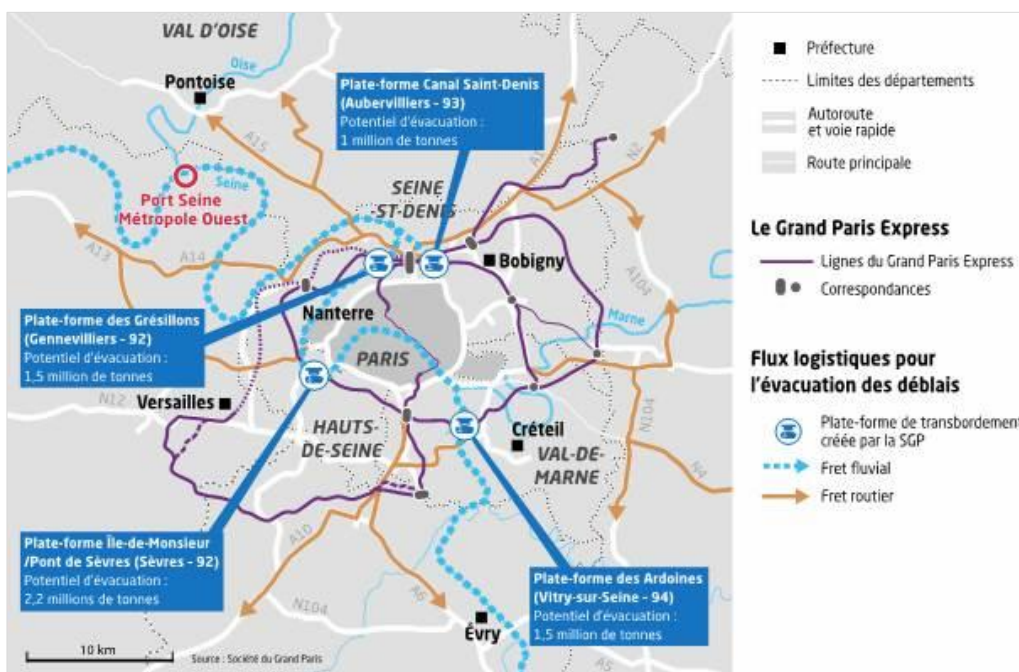
- **Etablir une logistique durable et réduire les nuisances routières**

L'ouverture de Port Seine Métropole Ouest et l'extraction du gisement de sables et de graviers alluvionnaires permettraient de réaliser un double fret fluvial (évacuation des déblais/approvisionnement en matériaux de construction) limitant de manière importante le nombre de camions sur les routes depuis et vers les chantiers. Cette diminution, ou la non augmentation, des flux routiers sur les territoires d'Ile-de-France contribuerait aux objectifs affichés du plan régional d'élimination des déchets de chantiers.

- **Assurer une gestion rationnelle et économe des déblais en recherchant toutes les voies de valorisation des déblais**

Le réaménagement et la remise en état des carrières, coordonnés à l'avancée de leur exploitation, permettraient de valoriser les déblais des chantiers du GPE en matériaux de remblaiement et de réserver le recours à l'élimination en installation de stockage de déchets, dont les capacités diminuent chaque

année, aux matériaux non valorisables conformément à la réglementation en vigueur. Le projet d'implantation d'une installation de recyclage accroîtrait ce potentiel de valorisation et participerait ainsi à la préservation des ressources naturelles.



PSMO, UNE REPONSE A LA LOGISTIQUE DES CHANTIERS DU GRAND PARIS EXPRESS SUR LA DUREE DU PROJET

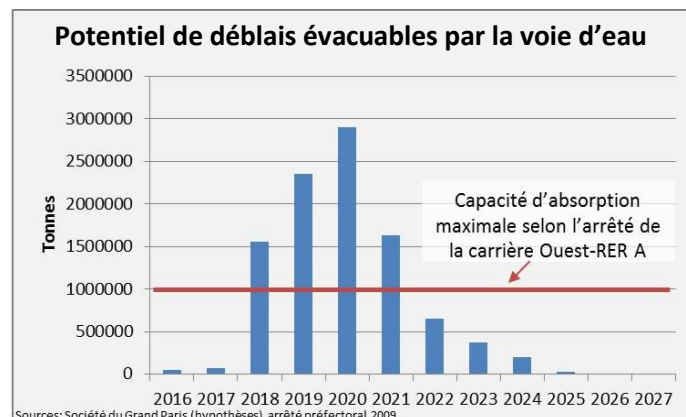
Le Gouvernement a défini les objectifs de mises en service des lignes du réseau du GPE: les lignes seront construites et mises en service au fur et à mesure entre 2020 et 2030. Les chantiers seront conduits en parallèle les uns des autres avec des périodes de recouvrement d'une ligne à une autre. Les premiers travaux de génie civil débuteront en 2016 sur la ligne 15 sud « Pont-de-Sèvres – Noisy-Champs » et s'enchaîneront avec les autres lignes.

Les déblais générés par les chantiers du Grand Paris Express viendront s'ajouter à ceux déjà produits par le secteur du bâtiment et des travaux publics qui génère en Ile-de-France une trentaine de millions de tonnes de déblais par an. On estime que les déblais du Grand Paris Express augmenteront, entre 2018 et 2023, le volume annuel de déblais francilien de 10 à 20 %. Le maintien des capacités de stockage et le développement de sites de valorisation des déblais de chantiers sont donc indispensables pour répondre aux besoins.

Le réseau du Grand Paris Express sera mis en œuvre de manière concomitante avec la réalisation du projet de Port Seine-Métropole Ouest, qui correspond à un site de valorisation privilégié pour les déblais et de la même façon à un site d'exportation de matériaux permettant de répondre aux besoins des territoires d'Ile-de-France sans faire appel aux ressources des régions limitrophes.

Les perspectives d'évacuation fluviale des chantiers du Grand Paris Express, représentent de l'ordre d'un tiers du volume total de déblais généré par l'infrastructure de transport. Le potentiel annuel de valorisation de

PSMO est de l'ordre de 1 million de tonnes à l'horizon 2020. Il est donc majeur au regard du tonnage de déblais du GPE pouvant être évacués par voie fluviale. Ainsi PSMO est appelé à jouer un rôle significatif dans l'atteinte des objectifs de valorisation des déblais que la Société du Grand Paris s'est fixée.



SYNTHESE

Le Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France : la construction de 205 km de lignes de métro automatique pour relier les territoires de la Région et faciliter la vie quotidienne des franciliens.

Sa réalisation créera des besoins supplémentaires en matériaux de construction, en capacité de valorisation pour les déblais de chantier mais surtout en capacité de transport.

Le projet PSMO concrétise parfaitement le partenariat solide établi entre Ports de Paris et la Société du Grand Paris, depuis l'origine du projet de Grand Paris Express.

L'implantation de la plateforme trimodale de PSMO et l'exploitation des carrières viendraient répondre aux besoins des filières de construction et d'évacuation des déblais. Ce projet constitue une opportunité majeure en termes de valorisation des déblais par remblaiement de carrière et, le cas échéant de recyclage.